Conduire un petit rucher.

JOURNEE COMPLEMENTAIRE

OBJECTIFS

Préparation de l'automnage/hivernage.

PRÉ-REQUIS

Avoir assisté à la formation n° R076/2019/1915. Conduire un petit rucher.

CONTENU

Matin :
Tour de table : ce que les stagiaires ont mis en place suite à la formation, comment c'est déroulé cet été, difficultés et questionnements. Réponses collectives apportées par les stagiaires, reformulées ou approfondies par l'intervenant.
- Visite de fin d'été: détecter une colonie forte /faible (définition, caractéristiques, observations à faire) détection d'éventuelles maladies ou parasitisme (notamment Varroa, avant infection importante) - gestes à adopter. Gestion du frelon asiatique si présence et prédation trop importante.
- Colonie faible : comment réagir ?
- Colonie forte : Peut on s'en servir pour fortifier des essaims faibles ?

Après midi :
La visite et les observations à faire : colonie faible/forte, maladie…
Démonstration des traitements anti-varroas.
Intervention : candy (nourrit) ou sucre (stimule) : différence et utilisation différenciée.
Préparation physique des ruches (intervention directe de réorganisation - stimulation pour la ponte, stimulation pour augmenter les réserves...)
Bilan de fin de formation.

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR
Accueil Paysan Aude et PO

DURÉE : 1 jour(s)

DATE LIMITE : 12/09/2019

TARIFS

Finançable par le fond de formation Vivea

Pas d'OPCA : merci de nous contacter.

ATTESTATION

Remise en fin de formation

RENSEIGNEMENTS

Marie Coupet (Responsable de stage)
aude.po@accueil-paysan.com
Accueil Paysan Aude et PO
10 rue de Général Lapasset
11300 Limoux
Tel. 04 68 31 01 14

NOTE : Repas tiré du sac et mis en commun.

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
17/09/2019	Salle Communale 66730 Pyrénées-Orientales	Xavier Lair, apiculteur.

THÈMES

Pratiques et productions agricoles

Environnement / Ecologie au quotidien

PARTENAIRES

LES ADEAR POUR S'INSTALLER PAYSAN

FINANCEURS

VIVÉA Accompagner. Former. Cultiver l'avenir.

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)